



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301674-20241209-20241209-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 19/12/2024



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIREC 2023



SOMMAIRE

Le mot du Président :	2
Le cadre réglementaire :	3
Les membres du SIREC :	3
Nombre des repas préparés par le SIREC :	5
Le prix de vente des repas :	5
La nutrition et la santé :	5
Le développement durable, circuit des denrées alimentaires et approvisionnement :	6
Réduction du gaspillage alimentaire :	6
L'achat public :	6
Les commissions de restauration :	9
L'hygiène et la qualité :	9
Le dossier bâtiment et matériels :	9
Le personnel du SIREC :	10
L'accueil de jeunes scolarisés et en formation :	11
Conclusion :	11

DOCUMENT JOINT : Compte administratif 2022

Le mot du Président :

Le SIREC assure sa mission de service public de restauration, depuis 2008. Nos équipes réalisent la production et la livraison des repas dans les 3 communes membres.

La qualité et de sécurité alimentaire sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes.

Comme en 2022, l'année 2023 a été une année particulièrement intense en production car nous avons atteint les 6 000 repas par jour, avec un partenariat sur l'année scolaire avec la commune de Créon. Nous préparons et cuisinons plus de 1 000 000 repas par an.

Nous n'avons pas cessé d'affiner notre démarche de développement durable.

Cette exigence quotidienne se traduit par des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, par la réduction des consommations d'énergie, l'optimisation des livraisons, mais surtout par un maximum d'approvisionnements en produits locaux (sud-ouest). Nous sommes très actifs dans le cadre de la mise en place du Plan Alimentaire Territorial.

C'est également le développement de notre offre de produits de qualité et la mise en avant de tous les labels alimentaires, dont le BIO qui sont un gage de qualité, tant pour la filière de production que pour le consommateur.

C'est aussi la découverte de nouveaux goûts et de nouvelles sources de protéines. Nous proposons un repas sans viande, chaque jour.

C'est dans ce contexte que je vous remets le rapport annuel portant sur l'exercice 2023 du SIREC.

Bonne lecture.

Ludovic ARMOËT



Le cadre réglementaire :

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a instauré de nouvelles dispositions en faveur de la démocratisation et de la transparence de la gestion des établissements publics de coopération intercommunale. Cette obligation est inscrite dans le règlement intérieur du SIREC.

Dans ce contexte législatif, le Président du SIREC adresse chaque année, aux Maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant du SIREC sont entendus.

Le Président peut être entendu, à sa demande par le Conseil Municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité du SIREC.

Les membres du SIREC :

Les communes membres du Sirec sont CENON, FLOIRAC et AMBARES-et-LAGRAVE.

Les trois communes membres sont représentées par 4 délégués titulaires et 4 suppléants.

Pour CENON ont été désignés :

Membres titulaires

Monsieur Ludovic ARMOËT, conseiller municipal
Monsieur Max GUICHARD, conseiller municipal
Madame Huguette LENOIR, adjointe au maire
Monsieur Alexandre MARSAT, adjoint au maire

Membres suppléants

Monsieur Michaël DAVID, adjoint au maire
Monsieur Patrice BUQUET, adjoint au maire
Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, adjoint au maire
Madame Anne LEPINE, conseillère municipale

Pour FLOIRAC ont été désignés :

Membres titulaires

Monsieur Christophe BAGILET, conseiller municipal
Monsieur Régis DESCLAUX DE LESCAR, conseiller municipal
Monsieur Patrick Dandy, conseiller municipal
Monsieur Jonathan Sinsou, conseiller municipal

Membres suppléants

Madame Justine ADENIS, conseillère municipale
Madame Martine CHEVAUCHERIE, adjointe au maire
Madame Josette DURLIN, conseillère municipale
Monsieur Nicolas CALT, conseiller municipal

Pour AMBARES-et-LAGRAVE ont été désignés :

Membres titulaires

Madame Corinne MOULON, conseillère municipale
Madame Vanessa CERQUEIRA, adjointe au maire
Madame Justine LAFAYE, adjointe au maire
Madame Annabelle GOURVIAT, adjointe au maire

Membres suppléants

Madame Pascale BOULESTEIX, conseillère municipale
Monsieur Jérôme MERCIER, conseiller municipal
Madame Fanny PINEAUD, conseillère municipale
Monsieur Pascal HOFFMANN, conseiller municipal

Bureau du SIREC :

Monsieur Ludovic ARMOËT, président
Monsieur Christophe BAGILET, 1^{er} vice-président
Monsieur Max GUICHARD, 2^e vice-président
Madame Corinne MOULON, 3^e vice-présidente

Commission d'Appel d'Offres du SIREC :

Président : Monsieur Ludovic ARMOËT
3 membres titulaires : Corinne MOULON, Martine CHEVAUCHERIE, Jean-Marc SIMOUNET
3 membres suppléants : Annabelle GOURVIAT, Elsa ALFONSI, Jonathan SINSOU



Le fonctionnement du SIREC :

La loi impose aux syndicats intercommunaux qui ont été constitués pour gérer un seul service d'intérêt intercommunal de se réunir au moins deux fois par an.

Aussi, le règlement intérieur du SIREC dans son chapitre I - Le Comité syndical - article 1^{er} indique :

« Le Comité syndical se réunit sur l'initiative du Président, à chaque fois qu'il y a lieu d'examiner des dossiers nécessaires à la gestion du SIVU et au moins **une fois par semestre, en séance ordinaire.** »

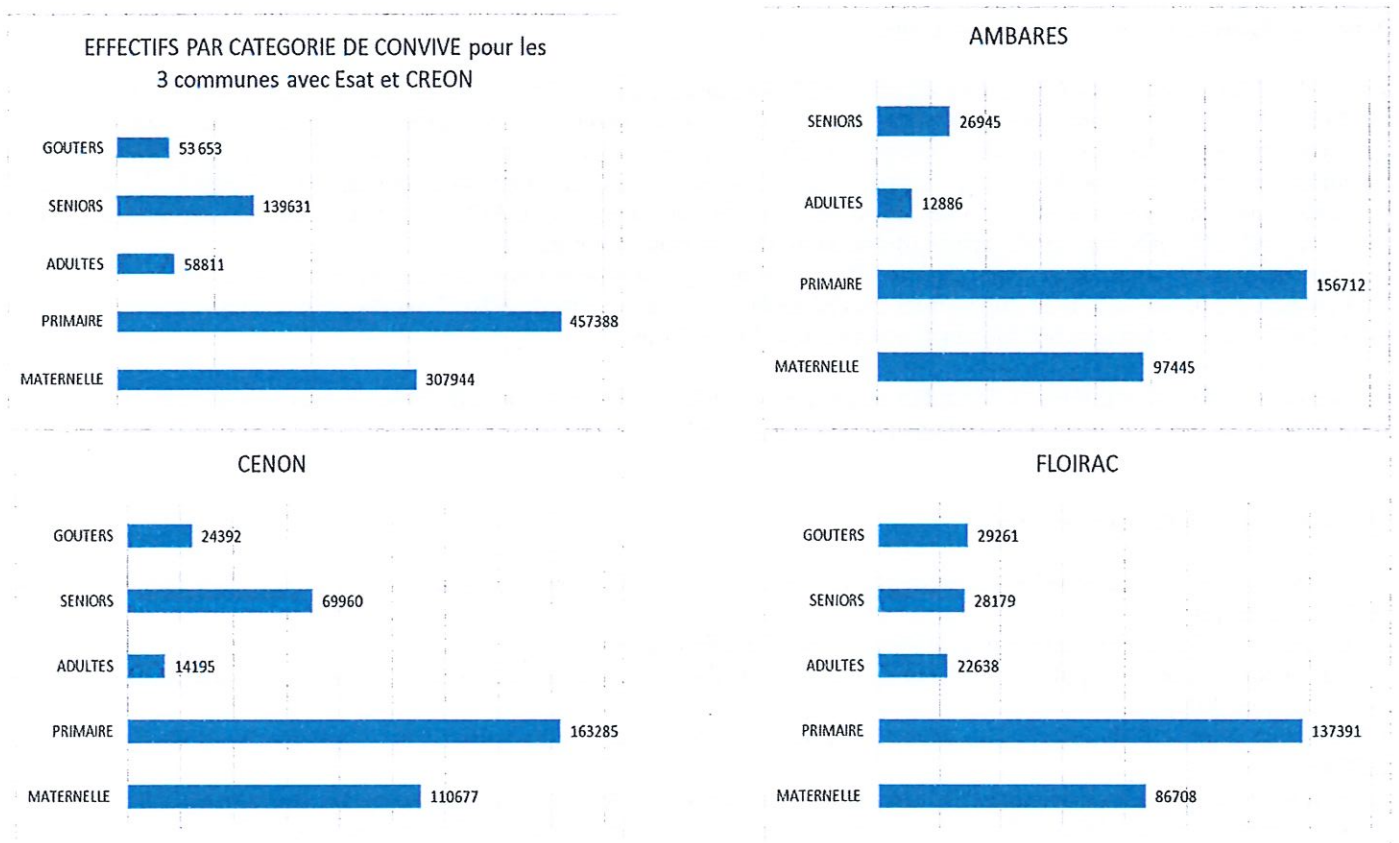
Le Comité syndical du SIREC s'est réuni 5 fois en 2023. Les ordres du jour des différentes réunions furent les suivants :

COMITE SYNDICAL	ORDRE DU JOUR
17/01/2023	Adoption du PV du 28/11/2022 Budget 2022- Décision Modificative n°2 Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement sur exercice 2023 Prix de vente des repas Convention d'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du CDG33 <u>Questions diverses :</u> Procédure entre les villes et le Sirec en cas de grèves Coupure électrique repas d'urgence
03/03/2023	Adoption du PV du 17/01/2023 Débat d'Orientation Budgétaire
24/03/2023	Adoption du PV du 03/03/2023 Compte Administratif sur exercice 2022 Compte de gestion sur exercice 2022 Affectation de résultat sur exercice 2022 Budget Primitif 2023 Modification au tableau des effectifs
29/06/2023	Adoption du PV du 24/03/2023 Sortie de l'inventaire du patrimoine Fongibilité des crédits Budget 2023-Décision Modificative n°1 Prix de vente des repas <u>Questions diverses :</u> Application de la loi Egalim en matière de % de bio Pistes d'économies du Sirec Valorisation financière du compte de gestion 2022 Présentation du dossier de création d'une laverie et développement de la légumerie Convention d'objectifs avec les trois communes membres Plan Alimentaire du Territoire
14/12/2023	Adoption du PV du 29/06/2023 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement sur exercice 2024 Don de jour(s) de repos à un agent <u>Questions diverses :</u> MAPA 2023 Mise en ligne marché extension laverie Sirec Lutte contre le gaspillage alimentaire : convention secours populaire Partenariat maraîcher Ambarès GPV approvisionnement local Tarification et inflation



Nombre des repas préparés par le SIREC :

1 017 427 repas (1 006 758 repas en 2022) ont été facturés par le SIREC entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 selon les catégories détaillées ci-dessous. Nous avons servi la mairie de CREON pendant toute l'année, pour un total de 28 596 repas. L'ESAT de Floirac représente 8 157 repas. La production quotidienne en période scolaire avoisine les 6 000 repas.



Prestations exceptionnelles :

Le SIREC a été sollicité à 15 reprises pour la réalisation de prestations.

Le prix de vente des repas :

Malgré l'inflation, les prix de vente des repas ont été légèrement revus à la hausse (+4 %), en juillet, mais pas à la hauteur de l'inflation alimentaire (+17 % en moyenne) et énergétique (+ 300 %).

La nutrition et la santé :

Le plan alimentaire est élaboré sur 4 semaines pour 5 jours par semaine soit 20 repas. Il est un calque nutritionnel qui permet au SIREC de suivre les recommandations, et nous guider de manière à éviter les répétitions. Il a pour objectif d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population, en agissant ainsi sur l'un de ses déterminants majeurs, la nutrition.



Les plats servis sont portionnés en fonction du nombre de convives. Un produit laitier par repas doit être servi sous forme soit de laitage soit de fromage, servi ou incorporé dans une préparation.

Les convives sont informés de la présence d'allergènes dans la composition des menus.

Le SIREC a mis en ligne ces informations, par jour et par menu. Les services des villes sont informés en temps réel de tous changements.

C'est dans ce cadre que les menus et les choix des aliments sont faits.

Depuis 2017, le SIREC propose à l'ensemble des convives, 1 repas végétarien par semaine.

La commune d'Ambarès et Lagrave a fait le choix de proposer quotidiennement un repas alternatif sans viande. La commune de Floirac a adopté cette politique depuis septembre 2021 et la commune de Cenon, depuis septembre 2022.

Les repas sans porc sont des repas sans viande.

Le développement durable, circuit des denrées alimentaires et approvisionnement :

Les achats du SIREC sont réalisés dans le cadre des marchés publics qui ont été relancés en 2021. Ils sont faits en tenant compte non seulement de la saisonnalité, mais aussi de la proximité.

Nous travaillons des produits bénéficiant de différents labels.

Nous favorisons au maximum les circuits courts.

En 2019 et 2020, le coût du BIO représentait plus de 27 % de notre dépense alimentaire. En 2021 et 2022 le BIO a représenté plus de 40 %. Note approvisionnement en produits BIO porte majoritairement sur nos viandes, nos légumes frais, sur les laitages (yaourts, fromages), certaines céréales comme le riz, les pâtes, les crudités (céleri, carottes, chou, betteraves...) et les légumineuses (haricots secs, lentilles, pois cassés) qui sont fournies par un distributeur qui est à LATRESNE. Tous les œufs proposés à nos convives sont BIO. Toutes les huiles sont BIO et issues d'un GAEC des Landes. Le pain servi est BIO et est produit à LANGOIRAN, à partir de farines BIO de notre Région Nouvelle Aquitaine.

Nous travaillons 19 tonnes de pommes de terre BIO par an, pour préparer toutes nos purées et autres recettes.

En raison de l'inflation et afin de respecter les prévisions budgétaires, les élus du SIREC ont décidé de ramener le pourcentage de BIO à 20 %. Ce pourcentage correspond aux attentes de la loi EGALIM.

Nous sommes très investis dans la démarche initiée par les villes et pilotée par le GIP-GPV, de production de légumes sur nos territoires. Nous serons le premier consommateur de cette production.

Réduction du gaspillage alimentaire :

En moyenne, pour plus de 6 000 repas produits par le Sirec, l'excédent de production moyen par jour est d'environ 5 repas, sauf les jours de grèves.

Ce reliquat se traduit par la récupération au Sirec des denrées alimentaires.

En 2023 pour le Secours Populaire, c'est 344,7 kg qui ont été donné (de Oct. à Déc) *contre 558 kg pour la banque alimentaire en 2022 (de Mars à Oct.)*.

C'est le fruit d'une collaboration rodée entre les services demandeurs des villes et les agents de production et de distribution du SIREC.

Concernant le gaspillage alimentaire dans les écoles, nous travaillons toujours en partenariat avec les municipalités et le GPV. Nous sommes à l'écoute des retours de nos convives et modifions de notre offre les aliments non appréciés, tout en respectant la diversité dans l'assiette.

L'achat public :

Comme tout établissement public, le SIREC respecte pour tous ses achats, les procédures définies par la réglementation des marchés publics.

L'ADARCE :

Depuis 2010, le SIREC participe à un groupement d'achat des denrées alimentaires. Ce groupement compte uniquement des acteurs publics qui ont les mêmes contraintes juridiques et comptables, et surtout les mêmes objectifs qualitatifs. Cela permet de bénéficier d'une force d'achat alimentaire équivalente à 25.000 repas quotidiens. Les prix ainsi proposés par les fournisseurs sont plus avantageux.

Le marché actuel a une durée de 4 ans et a été relancé en 2021.

Ce marché commun porte sur plus de 5000 lignes de produits, plus ceux que nous pouvons acheter sur catalogue.



Cet achat groupé ne se fait pas au détriment de la qualité des produits puisque dans le cadre de ce marché (37 lots alimentaires au total), 3 fournisseurs sont retenus par lot afin que les adhérents puissent effectuer leurs achats en fonction de leurs objectifs qualitatifs et financiers.

Ces fournisseurs répondent à 1 ou plusieurs lots. 38 partenaires sont relatifs à ce marché.

Réception par le préfet : 18/12/2024
 Réception : 19/12/2024

Les lots sont les suivants :

Viandes de boucherie et abats crus surgelés gamme classique labellisée
Viandes de boucherie crue surgelées bio
Poissonnerie surgelée
Fruits et légumes surgelés
Fruits et légumes surgelés bio
Préparations élaborées et produits traiteur salés surgelés gamme classique
Préparations élaborées salées surgelées gamme bio
Produits sucrés surgelés gamme classique et bio
Préparations élaborées fraîches gamme végétale bio
Charcuterie gammes classique et labellisée
Charcuterie bio
Viandes de porc et saucisserie fraîches gamme classique et labellisée
Viandes de porc et saucisserie fraîches gamme bio
Viande de boucherie fraîches gammes classique et labellisée
Viandes bovines fraîches bio
Volailles fraîches gammes classiques et labellisée
Volailles fraîches bio
Viandes cuites et viandes crues marinées sous vide
Poissonnerie fraîche
Fruits et légumes 4ème et 5ème gamme conventionnelle
Fruits et légumes 4ème et 5ème gamme bio
Fruits et légumes frais gamme classique et labellisée



Fruits et légumes frais bio	033-213301674-20241209-20241209-31-DE
Produits laitiers gammes classiques et labellisées	Réception par le préfet : 18/12/2024 Publication : 19/12/2024
Produits laitiers bio	
Ovoproduits gammes classiques et labellisées	
Ovoproduits bio	
Pâtisseries et préparations élaborées fraîches salées	
Pâtisseries fraîches sucrées	
Epicerie gamme classique et bio	
Epicerie bio	
Biscuiterie classiques et bio	
Snacking gamme classique, labellisée et bio	
Corps gras bio	
Conserve fruit et légume /fruit sec et chocolat bio	
Céréaliier féculent sucre bio	
Boisson	

La semaine du goût du 9 au 13 octobre :

Cette manifestation est toujours appréciée dans les écoles, les restaurants municipaux, les foyers et par les personnes âgées prenant leurs repas à domicile. Cette année, nous avons abordés le thème de la coupe du monde de rugby :

Lundi 9 octobre : Le « Crunch » France / Angleterre

- Pizza cheddar emmental, Saucisse de Toulouse ou chipolata, Marguerite de boulgour et lentilles corail, Petits pois à la menthe, Paris-Brest

Mardi 10 octobre : Nouvelle Zélande / Australie

- Semoule de chou-fleur à la betterave, Foyers : sauté d'agneau à l'Australienne ,Ecole : boule d'agneau à l'Australienne ,Ecole : boule de soja à l'Australienne

Mercredi 12 octobre : : Italie / Argentine

- Carottes à l'Italienne Carbonada de veau à la Criolla (ragoût Argentin), Filet de poisson sauce champignons, Penne régata à la Napolitaine, Raisin Ruby / Red globe

Jeudi 13 octobre : Afrique du Sud / Japon

- Salade de chou à la Japonaise, Foyer : Filet de poisson chakalaka (sauce à base de tomate et de légumineuse), Ecole : Chakalaka (recette sans viande à base de tomate et de légumineuse), Riz basmati, Nashi



Vendredi 14 octobre) : Samoa / Irlande

- Macédoine de la mer, Shepherd's pie au bœuf (Parmentier Irlandais), Shepherd pie au blé (Parmentier Irlandais sans viande), Purée de fruits de la passion

Les commissions de restauration :

Les commissions restauration sont destinées aux parents d'élèves, enfants et représentants des personnels des communes ainsi qu'aux représentants des centres de loisirs. Elles sont organisées par commune et par « nature de convives », en présence des élus et des responsables administratifs. Elles permettent d'échanger sur les menus, mais également sur le fonctionnement du SIREC avec les différents satellites, sur l'évolution de la réglementation alimentaire, sur la qualité et l'approvisionnement des produits, les livraisons, le conditionnement des aliments, les labels et de visiter l'outil de production.

Elles sont précédées par une réunion de travail, avec les services éducation et les CCAS des villes. Cette réunion technique a lieu un mois après la rentrée scolaire. Elle a pour objectif de rectifier et d'ajuster les fonctionnements de chaque partenaire.

Pour des raisons sanitaires, le SIREC n'a pas accueilli de commissions restauration ni de groupes. Cependant, les réunions techniques ont été maintenues avec les responsables restauration de chaque ville.

L'hygiène et la qualité :

Notre établissement est équipé d'un système de traçage et d'enregistrement des températures de chaque pièce de travail. Cet appareil est relié à un système d'alarme qui prévient automatiquement l'agent d'astreinte d'un défaut de températures. Ce système permet d'agir rapidement, 7 jours/7. Ainsi, nous sommes certains du respect de la chaîne du froid.

Tous les agents du SIREC sont formés en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire. Ils ont un équipement spécifique pour travailler en zone de production. Les vêtements sont changés tous les jours.

Nous faisons contrôler la qualité de notre environnement de travail et de notre production, par un laboratoire agréé. En 2022, nous avons fait réaliser, 3 analyses du réseau d'eau, 52 analyses de surfaces, 102 analyses bactériologiques.

Nous travaillons avec le laboratoire départemental, pour les analyses sanitaires de nos préparations et équipements.

Notre niveau d'exigence reste très élevé.

Notre établissement est également équipé d'un système de traçage allant de la réception des denrées alimentaires, au stockage avant livraison, en passant par toutes les phases de cuisine.

Ce système n'intègre pas les phases amont comme la commande des repas par les mairies, la traduction de ces commandes en marchandises nécessaires à la production du jour. Il n'intègre pas la traduction de ces commandes, en nombre de barquettes cellulose et en plats inox. Il n'intègre pas non plus la comptabilisation du réel livré et l'établissement de la facturation. Toutes ces phases sont gérées manuellement par tableau Excel, ce qui reste très fragile, compte tenu du volume que nous gérons quotidiennement.

Pour ces raisons, nous avons lancé une consultation, pour un logiciel permettant d'intégrer toutes ces données. Nous avons retenu une solution qui sera mise en œuvre en 2022/2023.

Le dossier bâtiment et matériels :

Contrairement aux années précédentes, le SIREC n'a pas subi de rénovation majeure de ses locaux. Les travaux ont porté sur de l'entretien courant : changement de portes, de matériel informatique et achat de petit matériel. Total en investissement : 65 000 €.

La réglementation nous oblige à faire évoluer la nature de nos conditionnements alimentaires, servant à la livraison des repas, pour n'utiliser à terme que des emballages réemployables (bac inox ou verre). Notre outil a été conçu pour utiliser principalement des emballages jetables. Cette évolution nous impose de construire une laverie et un lieu de stockage pour ce type d'emballage. En l'état actuel, nous ne pouvons pas absorber ce nouveau flux entrant et devons présenter un dossier d'agrément sanitaire complémentaire auprès de la DDPP. Sans cet agrément et cette nouvelle construction, nous ne pouvons pas répondre à cette exigence légale. Au début du SIREC, nous livrions environ 50 bacs inox de grand format (GN 1/1) et couvercles. Aujourd'hui, c'est plus de 400. Nous sommes au maximum des capacités de stockage, de lavage et désinfection à la main.

Nous avons fait appel à un cabinet d'AMO pour nous aider à monter ce projet majeur pour notre établissement.



Le SIREC et le développement durable :

En matière de protection environnementale, le SIREC travaille toujours sur les points suivants :

. Eaux usées : il faut le rappeler, le SIREC fait des efforts dans la qualité de rejet des eaux de production alimentaire. Il est classé équivalent ménage. Nous avons une convention de partenariat avec la société de gestion de l'assainissement de Bordeaux Métropole. Cette convention impose de contrôler la qualité des rejets. La SGAC opère inopinément 2 relevés par an, sur une durée de 24 heures de rejets. Nous en faisons 4 avec un laboratoire indépendant. Ces 6 relevés de 24 heures nous permettent de maintenir nos équipements de traitement des eaux, à niveau. Nous disposons de bacs de rétention des graisses, de 10 000 m3. Ces bacs sont vidangés une fois par mois, par une société spécialisée.

Nos réseaux d'évacuation sont bien identifiés et il existe, en zone de stationnement de nos camions, un réseau spécifique, chargé de collecter d'éventuels écoulements d'hydrocarbures.

. Ordures ménagères : notre établissement a une procédure de tris sélectifs. Nous sélectionnons les cartons et les boîtes de conserve qui partent au recyclage. Les déchets ultimes sont traités en usine d'incinération. Tous nos déchets, sont broyés afin d'en réduire le volume et ainsi, le nombre de containers à collecter.

. Les eaux chaudes sanitaires sont chauffées, sans consommation d'énergie supplémentaire, grâce à un système de récupération des calories dégagées par les groupes qui génèrent le froid pour les chambres froides. Ainsi, pour une température d'eau chaude sanitaire de 60 °C, nous récupérons 40°C. Le complément est fourni par des chaudières à gaz. Ce type de système dual est fragile et réclame un entretien régulier.

. Les produits d'entretien et de désinfection sont dosés automatiquement et distribués dans tout le bâtiment par un système de tuyauterie. Les agents n'interviennent pas sur le dosage. Cela permet d'éviter une surconsommation de produit tout en garantissant une désinfection totale.

Conditionnement de nos aliments pour la livraison :

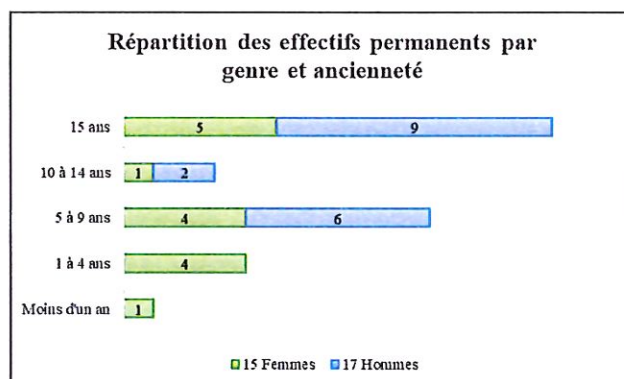
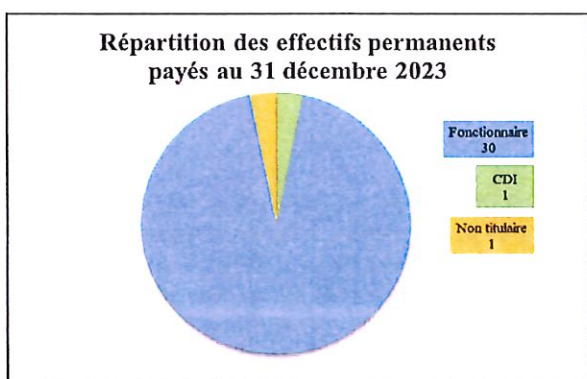
Nos plats chauds sont principalement conditionnés dans des barquettes alimentaires composées de cellulose. Lors des phases de remise en température, la composition de ces barquettes limite les transferts de matière aux aliments. Ce type de produit est plus vertueux que le plastique. Ces barquettes sont 100 % recyclables ou compostables après usage.

Pour les écoles qui sont équipées de self, nous utilisons des bacs en inox qui sont récupérés propres, par notre chauffeur. Ces bacs sont désinfectés et remis dans le circuit de livraison. À ce jour c'est la solution environnementale la plus efficace.

En 2021, la commune de Floirac a fait le choix de basculer en 100 % inox.

Le personnel du SIREC :

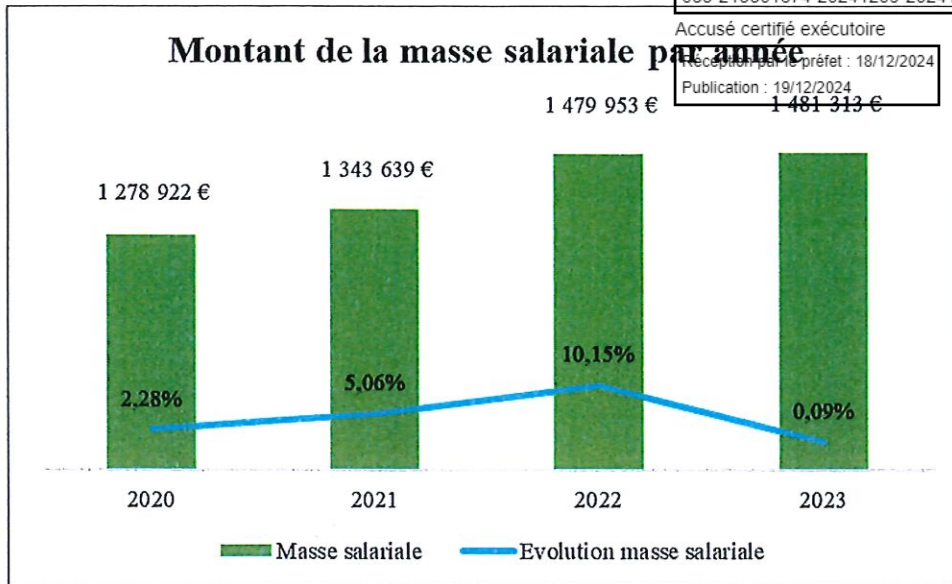
Au 31 décembre 2023, le SIREC comptait un effectif de 32 agents, réparti comme suit :



L'ancienneté moyenne est de 10,5 ans et l'âge moyen est de 48 ans et 4 mois.

En 2023, la masse salariale représente 35,47 % des dépenses de fonctionnement (contre 38,76 % en 2022).





L'accueil de jeunes scolarisés et en formation :

Chaque année, nous recevons des classes pour des visites ou des jeunes en formation.

Nous avons accueilli une six stagiaires dont quatre étaient en BTS Agroalimentaire ou BTS diététique.

Cette implication individuelle et collective des agents de la cuisine centrale permet l'immersion des jeunes dans le monde du travail. Volonté du Président et des élus du Comité Syndical, ces stages reflètent la mise en œuvre d'un accompagnement dans la formation professionnelle des jeunes.

Conclusion :

Le SIREC au quotidien ce sont des compétences humaines, de la rigueur et de la performance pour la préparation de 6000 repas livrés en 2 heures dans 60 satellites, avec une nécessité absolue de contrôle sur toutes les étapes de la réalisation des repas : commande, stockage, préparation, livraison, règles d'hygiène (HACCP)...

La performance du SIREC doit associer chaque jour : environnement, santé, économie, social et saveurs. La notion de plaisir de l'alimentation est importante, car le repas doit rester un moment de convivialité pour tous.

Enfin il est à rappeler qu'en assumant sa mission de santé publique, le SIREC veille à la prévention par l'alimentation, relayant ainsi entre autres les engagements pris par les communes de Cenon, Floirac, Ambarès-et-Lagrave, dans la lutte contre la pauvreté alimentaire des plus démunis.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301674-20241209-20241209-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 19/12/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: SIREC CENON FLOIRAC AMBARES ET LAGRAVE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 25330652600026

POSTE COMPTABLE : SGC MERIGNAC

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : SIREC CENON FLOIRAC AMBARES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellés du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	33

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	35
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	36
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	40
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	42
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	43
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	45
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	46

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	47
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	48
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	49
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	50
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	51
B13 - Opérations liées aux cessions	52
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	53

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'eus en fonctionnement ; *les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population 2 Recettes réelles de fonctionnement / population 3 Dépenses d'équipement brut / population 4 Encours de dette / population (2) (3) 5 DGF / population 6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4) 7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4) 8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement 9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4) 10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A. renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».</p> <p>III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement : % - Investissement : % <p>IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.</p> <p>V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).</p>	
--	--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	4 675 161,15	5 019 215,26	190 034,71 A1	534 088,82
Investissement	327 560,87	358 140,71 (2)	-186 932,62 A2	-156 352,78
Dont 1068		186 932,62		
Fonctionnement	4 347 600,28	4 661 074,55 (3)	376 967,33 A3	690 441,60

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	4 023,05	III + IV	0,00 B1
Investissement	I	4 023,05	III	0,00 B2
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00 B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	530 065,77
Investissement	A2 + B2	-160 375,83
Fonctionnement	A3 + B3	690 441,60

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES
I
C2
DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 4 023,05
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	3 815,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	208,05
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	Réception par le préfet : 18/12/2024	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	Publication : 19/12/2024	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE		II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		
Section de fonctionnement	A 4 347 600,28	G 4 661 074,55
Section d'investissement	B 327 560,87	H 358 140,71
	+	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		
Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I (si excédent) 376 967,33
Report en section d'investissement (001)	D 186 932,62	J (si excédent) 0,00
	+	

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D 4 862 093,77	= G + H + I + J 5 396 182,59
---	---------------------------------	---------------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)		
Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
Section d'investissement	F 4 023,05	L 0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 4 023,05	= K + L 0,00

RESULTAT CUMULE		
Section de fonctionnement	= A + C + E 4 347 600,28	= G + I + K 5 038 041,88
Section d'investissement	= B + D + F 518 516,54	= H + J + L 358 140,71
TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 4 866 116,82	= G + H + I + J + K + L 5 396 182,59

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	Réception par le préfet : 18/12/2024	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	Publication : 19/12/2024	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	24 404,33	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	14 350,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		38 754,33	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	277 503,03	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		277 503,03	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 316 257,36	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	11 303,51	171 208,09
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 11 303,51	IV 171 208,09

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	327 560,87	II + IV	171 208,09
--------------	---------	-------------------	---------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	186 932,62	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	186 932,62

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	514 493,49	II + IV + VI + VII	358 140,71
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)				-156 352,78

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT
II
B2
SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
 (y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	2 591 067,83	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	4 395 801,99
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	1 481 313,44	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	139 758,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	34 205,85	75 Autres produits de gestion courante (1)	1 262,96
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	112 198,09
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	4 106 587,12	Total recettes de gestion des services	4 649 021,04
66 Charges financières	69 805,07	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	750,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 4 176 392,19	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 4 649 771,04

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	171 208,09	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	11 303,51
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 171 208,09	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 11 303,51

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 4 347 600,28	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 4 661 074,55
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 376 967,33

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 4 347 600,28	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 5 038 041,88
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	690 441,60
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	Réception par le préfet : 18/12/2024	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	Publication : 19/12/2024	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	6 839,00	6 839,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	277 503,03	0,00	277 503,03
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		4 464,51	4 464,51
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	24 404,33	0,00	24 404,33
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	14 350,00	0,00	14 350,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	316 257,36	11 303,51	327 560,87

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté			186 932,62
--	--	--	------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	2 591 067,83		2 591 067,83
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 481 313,44		1 481 313,44
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	34 205,85	0,00	34 205,85
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	69 805,07	0,00	69 805,07
67	Charges spécifiques (9)	0,00	5 214,51	5 214,51
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	165 993,58	165 993,58
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	4 176 392,19	171 208,09	4 347 600,28

Pour information D 002 Résultat négatif reporté			0,00
---	--	--	------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Hors chapitres opérations.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	5 214,51	5 214,51
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		165 993,58	165 993,58
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	171 208,09	171 208,09

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1 **186 932,62**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté **0,00**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	112 198,09		112 198,09
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 395 801,99		4 395 801,99
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	139 758,00		139 758,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 262,96	0,00	1 262,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	750,00	11 303,51	12 053,51
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		4 649 771,04	11 303,51	4 661 074,55

Pour information R002 Résultat positif reporté **376 967,33**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III				
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES						
Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
			Crédits sans emploi (2)			
			Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP			
			Pour information, réalisations gérées hors AP			
TOTAL	412 574,02	327 560,87	4 023,05	80 990,10	0,00	327 560,87
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	3 815,00	1 185,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	90 735,02	24 404,33	208,05	66 122,64	0,00	24 404,33
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	20 000,00	14 350,00	0,00	5 650,00	0,00	14 350,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	115 735,02	38 754,33	4 023,05	72 957,64	0,00	38 754,33
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	290 000,00	277 503,03	0,00	12 496,97	0,00	277 503,03
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	290 000,00	277 503,03	0,00	12 496,97	0,00	277 503,03
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	405 735,02	316 257,36	4 023,05	85 454,61	0,00	316 257,36
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	6 839,00	11 303,51		-4 464,51		11 303,51
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	6 839,00	11 303,51		-4 464,51		11 303,51
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	186 932,62					
Total des dépenses d'investissement cumulées	599 506,64	514 493,49	4 023,05	80 990,10	0,00	327 560,87

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301674-20241209-20241209-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 19/12/2024

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	600 021,62	358 140,71	0,00	241 880,91
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	186 932,62	186 932,62	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Opte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	6 250,00		0,00	0,00
Total des recettes financières	193 182,62	186 932,62	0,00	6 250,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	193 182,62	186 932,62	0,00	6 250,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement (4)</i>	226 839,00			
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)</i>	180 000,00	171 208,09		8 791,91
041 <i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	406 839,00	171 208,09		235 630,91
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées	600 021,62	358 140,71	0,00	241 880,91

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301674-20241209-20241209-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet
Publication le 12/2024

(1) Recettes justifiées non litrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III				
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1				
Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	412 574,02	327 560,87	4 023,05	80 990,10	0,00	327 560,87
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	3 815,00	1 185,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	3 815,00	1 185,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	90 735,02	24 404,33	208,05	66 122,64	24 404,33
21318	Autres bâtiments publics	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	5 000,00	3 844,80	208,05	947,15	3 844,80
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	426,67	0,00	4 573,33	426,67
2188	Autres immobilisations corporelles	44 735,02	20 132,86	0,00	24 602,16	20 132,86
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	20 000,00	14 350,00	0,00	5 650,00	14 350,00
2313	Constructions	20 000,00	14 350,00	0,00	5 650,00	14 350,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	115 735,02	38 754,33	4 023,05	72 957,64	0,00	38 754,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	290 000,00	277 503,03	0,00	12 496,97	277 503,03
1641	Emprunts en euros	290 000,00	277 503,03	0,00	12 496,97	277 503,03
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	290 000,00	277 503,03	0,00	12 496,97	0,00	277 503,03
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	405 735,02	316 257,36	4 023,05	85 454,61	0,00	316 257,36
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	6 839,00	11 303,51		-4 464,51	11 303,51
	Reprise sur autofinancement antérieur	6 839,00	11 303,51		-4 464,51	11 303,51
139148	Subv. transf. Autres communes	6 839,00	6 839,00	0,00	0,00	6 839,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	4 464,51		-4 464,51	4 464,51
	Charges transférées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
Total des dépenses d'ordre	6 839,00	11 303,51		-4 464,51		11 303,51

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL									
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III	
A2.2	
III – ADOPTION DU CA	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

III	
A2.3	SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			
Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)
			Crédits sans emploi (3)
TOTAL	600 021,62	358 140,71	0,00
018 RSA	0,00	0,00	241 880,91
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	186 932,62	186 932,62	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	186 932,62	186 932,62	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	6 250,00		0,00
Total des recettes financières	193 182,62	186 932,62	6 250,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	193 182,62	186 932,62	6 250,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	226 839,00	0,00	
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	180 000,00	171 208,09	
2188 <i>Autres immobilisations corporelles</i>	0,00	5 214,51	
2805 <i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	9 200,00	9 200,00	
281318 <i>Autres bâtiments publics</i>	95 000,00	90 182,00	
281351 <i>Bâtiments publics</i>	1 200,00	190,00	
281838 <i>Autre matériel informatique</i>	6 000,00	5 861,73	
281848 <i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00	426,67	
28188 <i>Autres immo. corporelles</i>	68 600,00	60 133,18	
041 <i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	406 839,00	171 208,09	235 630,91

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tirées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	4 700 471,31	4 323 181,05	24 419,23	0,00	352 871,03	0,00	4 347 600,28
011	Charges à caractère général (3)	2 612 632,31	2 566 648,60	24 419,23	0,00	21 564,48	0,00	2 591 067,83
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 521 500,00	1 481 313,44	0,00	0,00	40 186,56		1 481 313,44
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	49 500,00	34 205,85	0,00	0,00	15 294,15		34 205,85
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	4 183 632,31	4 082 167,89	24 419,23	0,00	77 045,19	0,00	4 106 587,12
66	Charges financières	110 000,00	69 805,07	0,00	0,00	40 194,93		69 805,07
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	110 000,00	69 805,07	0,00	0,00	40 194,93		69 805,07
	Total des dépenses réelles	4 293 632,31	4 151 972,96	24 419,23	0,00	117 240,12	0,00	4 176 392,19
023	Virement à la section d'investissement	226 839,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	180 000,00	171 208,09			8 791,91		171 208,09
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	406 839,00	171 208,09			235 630,91		171 208,09
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	4 700 471,31	4 323 181,05	24 419,23	0,00	352 871,03	0,00	4 347 600,28

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III
B

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	4 322 989,00	4 661 074,55	0,00	0,00	-338 085,55
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	112 198,09	0,00	0,00	-97 198,09
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 150 050,00	4 395 801,99	0,00	0,00	-245 751,99
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	150 950,00	139 758,00	0,00	0,00	11 192,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	50,00	1 262,96	0,00	0,00	-1 212,96
	Total des recettes de gestion des services	4 316 050,00	4 649 021,04	0,00	0,00	-332 971,04
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	100,00	750,00	0,00	0,00	-650,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes financières	100,00	750,00	0,00	0,00	-650,00
	Total des recettes réelles	4 316 150,00	4 649 771,04	0,00	0,00	-333 621,04
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	6 839,00	11 303,51			-4 464,51
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			
	Total des recettes d'ordre	6 839,00	11 303,51			-4 464,51
	Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	376 967,33				
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	4 699 956,33	5 038 041,88	0,00	0,00	-338 085,55

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301674-20241209-20241209-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 19/12/2024

III – ADOPTION DU CA									
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									
Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE	
	TOTAL	4 700 471,31	4 323 181,05	24 419,23	0,00	352 871,03	0,00	4 347 600,28	
011	Charges à caractère général (4)	2 612 632,31	2 566 648,60	24 419,23	0,00	21 564,48	0,00	2 591 067,83	
60611	Eau et assainissement	8 000,00	7 633,86	0,00	0,00	366,14	0,00	7 633,86	
60612	Energie - Electricité	145 000,00	138 798,09	6 121,95	0,00	79,96	0,00	144 920,04	
60622	Carburants	10 000,00	8 758,85	696,93	0,00	544,22	0,00	9 455,78	
60623	Alimentation	1 952 099,75	1 949 460,65	2 639,10	0,00	0,00	0,00	1 952 099,75	
60631	Fournitures d'entretien	12 000,00	11 499,70	0,00	0,00	500,30	0,00	11 499,70	
60632	Fournitures de petit équipement	11 000,00	9 896,60	374,00	0,00	729,40	0,00	10 270,60	
60636	Habillement et vêtements de travail	6 045,72	6 045,72	0,00	0,00	0,00	0,00	6 045,72	
6064	Fournitures administratives	2 600,00	2 578,09	0,00	0,00	21,91	0,00	2 578,09	
6068	Autres matières et fournitures	72 028,61	72 028,61	0,00	0,00	0,00	0,00	72 028,61	
611	Contrats de prestations de services	52 789,42	52 509,42	280,00	0,00	0,00	0,00	52 789,42	
61351	Matériel roulant	63 879,09	55 598,53	0,00	0,00	8 280,56	0,00	55 598,53	
61358	Autres	13 644,74	13 644,74	0,00	0,00	0,00	0,00	13 644,74	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	35 281,54	22 060,29	13 221,25	0,00	0,00	0,00	35 281,54	
61551	Entretien matériel roulant	1 100,00	898,85	0,00	0,00	201,15	0,00	898,85	
61558	Entretien autres biens mobiliers	62 000,00	60 544,89	1 086,00	0,00	369,11	0,00	61 630,89	
6156	Maintenance	45 000,00	44 141,51	0,00	0,00	858,49	0,00	44 141,51	
6161	Multirisques	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	
6168	Autres primes d'assurance	75 000,00	69 076,74	0,00	0,00	5 923,26	0,00	69 076,74	
6182	Documentation générale et technique	50,00	35,00	0,00	0,00	15,00	0,00	35,00	
6184	Versements à des organismes de formation	715,00	715,00	0,00	0,00	0,00	0,00	715,00	
6188	Autres frais divers	5 714,98	5 714,98	0,00	0,00	0,00	0,00	5 714,98	
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	684,85	684,85	0,00	0,00	0,00	0,00	684,85	
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	1 389,35	1 389,35	0,00	0,00	0,00	0,00	1 389,35	
6261	Frais d'affranchissement	350,00	348,00	0,00	0,00	2,00	0,00	348,00	
6262	Frais de télécommunications	5 400,00	5 318,57	0,00	0,00	81,43	0,00	5 318,57	
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	
6281	Concours divers (cotisations)	10 427,67	10 427,67	0,00	0,00	0,00	0,00	10 427,67	
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 033,46	12 032,54	0,00	0,00	0,92	0,00	12 032,54	

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6288	Autres services extérieurs	4 000,00	3 307,50	0,00	0,00	682,50	0,00	3 307,50
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 698,13	0,00	0,00	0,00	2 698,13	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 521 500,00	1 481 313,44	0,00	0,00	40 186,56		1 481 313,44
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	458,02	0,00	0,00	0,00	458,02		0,00
6218	Autre personnel extérieur	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00		0,00
6331	Versement mobilité	18 205,02	16 306,65	0,00	0,00	1 898,37		16 306,65
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	800,00	785,54	0,00	0,00	14,46		785,54
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	17 200,00	17 096,26	0,00	0,00	103,74		17 096,26
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 500,00	2 445,98	0,00	0,00	54,02		2 445,98
64111	Rémunération principale titulaires	690 000,00	689 982,25	0,00	0,00	17,75		689 982,25
64112	SFT, indemnité de résidence	16 000,00	15 856,19	0,00	0,00	143,81		15 856,19
64113	NBI	4 215,03	4 215,03	0,00	0,00	0,00		4 215,03
64118	Autres indemnités	240 000,00	227 223,91	0,00	0,00	12 776,09		227 223,91
64126	Indemnités de licenciement	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00		0,00
64131	Rémunérations	111 758,92	94 030,07	0,00	0,00	17 728,85		94 030,07
64132	SFT, indemnité de résidence	379,95	379,95	0,00	0,00	0,00		379,95
64138	Primes et autres indemnités	27 345,62	27 345,62	0,00	0,00	0,00		27 345,62
6415	Congés payés	358,02	358,02	0,00	0,00	0,00		358,02
64162	Emplois d'avenir	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00		0,00
64168	Autres emplois aidés	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00		0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	140 000,00	139 688,86	0,00	0,00	311,14		139 688,86
6453	Cotisations aux caisses de retraites	230 000,00	227 284,01	0,00	0,00	2 715,99		227 284,01
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	7 000,00	4 982,36	0,00	0,00	2 037,64		4 982,36
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00		0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00		0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 000,00	2 759,92	0,00	0,00	240,08		2 759,92
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 500,00	2 313,40	0,00	0,00	1 186,60		2 313,40
6478	Autres charges sociales diverses	8 279,42	8 279,42	0,00	0,00	0,00		8 279,42
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	49 500,00	34 205,85	0,00	0,00	15 294,15		34 205,85
65311	Indemnités de fonction	35 000,00	31 615,14	0,00	0,00	3 384,86		31 615,14
65313	Cotisations de retraite	2 000,00	1 327,98	0,00	0,00	672,02		1 327,98
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	5 000,00	1 262,73	0,00	0,00	3 737,27	0,00	1 262,73
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 183 632,31	4 082 167,89	24 419,23	0,00	77 045,19	0,00	4 106 587,12
66	Charges financières	110 000,00	69 805,07	0,00	0,00	40 194,93		69 805,07
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 000,00	63 920,54	0,00	0,00	26 079,46		63 920,54
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	20 000,00	-1 804,92	0,00	0,00	21 804,92		-1 804,92
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	7 689,45	0,00	0,00	-7 689,45		7 689,45
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		110 000,00	69 805,07	0,00	0,00	40 194,93		69 805,07
Total des dépenses réelles		4 293 632,31	4 151 972,96	24 419,23	0,00	117 240,12	0,00	4 176 392,19
023	Virement à la section d'investissement	226 839,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	180 000,00	171 208,09			8 791,91		171 208,09
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	5 214,51			-5 214,51		5 214,51
6811	Dot. amort. immos incorporables	180 000,00	165 993,58			14 006,42		165 993,58
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		406 839,00	171 208,09			235 630,91		171 208,09

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	26 927,72
Montant des ICNE de l'exercice N-1	31 381,43
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 804,92

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 68112 sera négatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301674-20241209-20241209-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 19/12/2024

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	4 322 989,00	4 661 074,55	0,00	0,00	-338 085,55
013	Atténuations de charges (4)	15 000,00	112 198,09	0,00	0,00	-97 198,09
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	112 198,09	0,00	0,00	-102 198,09
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 150 050,00	4 395 801,99	0,00	0,00	-245 751,99
7078	Autres marchandises	4 150 000,00	4 395 801,99	0,00	0,00	-245 801,99
70878	Remb. frais par des tiers	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	150 950,00	139 758,00	0,00	0,00	11 192,00
74748	Participation autres communes	950,00	0,00	0,00	0,00	950,00
74888	Autres	150 000,00	139 758,00	0,00	0,00	10 242,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	50,00	1 262,96	0,00	0,00	-1 212,96
75888	Autres	50,00	1 262,96	0,00	0,00	-1 212,96
	Total des recettes de gestion des services	4 316 050,00	4 649 021,04	0,00	0,00	-332 971,04
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	100,00	750,00	0,00	0,00	-650,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	750,00	0,00	0,00	-750,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	4 316 150,00	4 649 771,04	0,00	0,00	-333 621,04
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	6 839,00	11 303,51	0,00	0,00	-4 464,51
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	4 464,51	0,00	0,00	-4 464,51
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	6 839,00	6 839,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	6 839,00	11 303,51	0,00	0,00	-4 464,51

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non litrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 269 688,00									
1641 Emprunts en euros (total)					5 269 688,00									
00197183	CA CALYON	10/01/2008		12/01/2009	1 669 688,00	V		4,160	4,160	euros	A	C	N	B-1
00197183	CA CALYON	31/12/2007		31/12/2008	2 000 000,00	R		4,350	4,350	euros	A	C	N	B-1
0276159/001	DEXIA CREDIT LOCAL	31/12/2008		01/04/2009	1 130 000,00	R		4,300	4,300	euros	T	P	N	F-1
A3307213	CAISSE D EPARGNE PREVOYANCE	15/03/2008		15/03/2009	230 000,00	R		4,790	4,790	euros	A	P	N	A-1
A3308160	CAISSE D EPARGNE PREVOYANCE	20/02/2009		20/05/2009	240 000,00			4,600	4,600	euros	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					5 269 688,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV

B1.2

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 383 195,58					277 503,08	53 389,46	0,00	26 927,72
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 383 195,58					277 503,08	53 389,46	0,00	26 927,72
00197183	N	0,00	B-1	417 422,00	5,00	V		4,160	83 484,40	20 837,71	0,00	16 889,01
00197183	N	0,00	B-1	400 000,00	4,00	R		4,350	100 000,00	21 750,00	0,00	-46,33
0276159/001	N	0,00	F-1	395 320,34	5,00	R		4,300	65 745,20	11 720,04	0,00	4 202,47
A3307213	N	0,00	A-1	153 776,12	15,00	R		4,790	6 908,78	7 696,81	0,00	5 656,48
A3308160	N	0,00	A-1	16 677,12	0,00	R		4,600	21 364,70	1 384,90	0,00	26,09
1649 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		1 383 195,56					277 503,08	63 389,46	0,00	26 927,72

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
00197183	CA CALYON	1 669 688,00	417 422,00	1	240,00				0,00		4,160	20 837,71	0,00	30,18
00197183	CA CALYON	2 000 000,00	400 000,00	1	240,00				0,00		4,350	21 750,00	0,00	28,92
TOTAL (B)		3 669 688,00	817 422,00						0,00			42 587,71	0,00	59,10
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
0276159/001	DEXIA CREDIT LOCAL	1 130 000,00	395 320,34	1	240,00				0,00		4,300	11 720,04	0,00	28,58
TOTAL (F)		1 130 000,00	395 320,34						0,00			11 720,04	0,00	28,58
TOTAL GENERAL		4 799 688,00	1 212 742,34						0,00			54 307,75	0,00	84,68

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301674-20241209-20241209-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 18/12/2024

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301674-20241209-20241209-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 19/12/2024

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	12,33	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	170 453,24	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	59,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	817 422,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301674-20241209-20241209-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 19/12/2024

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture				Primes éventuelles				
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/768	Avant opération de couverture	Catégorie d'emprunt (8)
	Taux payés		Taux reçu (7)					
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)					0,00	0,00		
Taux variable simple (total)					0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00		
Total					0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
																	Type
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et complabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N		B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant du au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)				
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Taux act.	Index (4)	Type de taux (3)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital	
																				Contrat initial
Total																		0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0,00 €		
	Catégories de biens amortis		
L	Matériel de transport	5	
L	Mobilier	5	
L	Matériel informatique	5	
L	Logiciel	3	
L	Autres immobilisations corporelles	10	
L	frais d insertion	1	
L	Installations Générales	10	
L	Autres bâtiments publics	50	
L	construction	50	

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			24 404,33	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			24 404,33	0,00	
27/02/2023	SR03-0223/imprimante HP laserjet Pro M404dn	2023-21838-01	493,80	0,00	1
13/03/2023	mini gerbeur	2023-21888-01	6 767,60	0,00	10
23/06/2023	ve/2023/16371/ telephone portable	2023-21838-02	3 351,00	0,00	5
02/07/2023	VE202309696/bureau droit	2023-21848-01	426,67	0,00	1
27/07/2023	299215/2 autolaveuses	2023-21888-02	13 018,96	0,00	10
05/10/2023	ve/2023/20666/balance a colonne	2023-21888-03	346,30	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

	IV
	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins valeurs (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	6 250,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	750,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	5 214,51

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Absentions : 0

Date de convocation : 14/03/2024


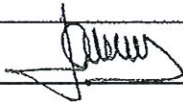
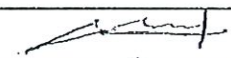
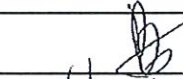
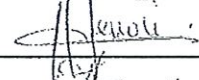


Présenté par le vice-président (1),

A SIREC, le 22/03/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres du comité (2), réunie en session Vote du budget 2014

A SIREC, le 22/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres du comité (2),(3),

ARMOËT LUDOVIC	
BAGILET CHRISTOPHE	
CHEVAUCHERIE MARTINE	
DANDY PATRICK	
GUICHARD MAX	
LAFAYE JUSTINE	
LENOIR HUGUETTE	
MOULON CORINNE	
SINSOU JONATHAN	

Certifié exécutoire par le vice-président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/03/2024, et de la publication le 26/03/2024

A, le 26/03/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301674-20241209-20241209-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 19/12/2024